
l'écho

**À LA DÉCOUVERTE
DE**



ST-BARTHOÉLEMY

MEUNERIE COOPÉRATIVE DE ST-BARTHÉLEMY

La Meunerie Coopérative de St-Barthélemy a été fondée en 1946. Elle est rattachée à la Coopérative Fédérée du Québec. Son but, comme celui de toutes les coopératives, est de favoriser l'économie d'une région. 392 membres en font partie.

Son Conseil d'administration se compose comme suit:

M. Victor Drainville: président
M. Léopold Baril : vice-président
M. Antoni Bérard, directeur
M. Emile Marchand, directeur
M. Viateur Dumontier, directeur
M. Paul-Emile Pichette, directeur
M. Chs-Arthur Lessard.
M. Bernard Brisette: gérant.

La Meunerie occupe 15 employés. La livraison d'engrais chimiques en vrac ainsi que d'azote liquide; elle vend également de la moulée et des herbicides. Plusieurs cultivateurs se réclament d'un système assez avantageux pour eux qui est celui de l'élevage forfaitaire des porcs.

La Meunerie possède un camion équipé pour aspirer les grains dans les rayonnages des hangars; 1 camion pour la moulée en vrac et en sac, un camion pour le pétrole Sonic 500, etc.



HÔTEL MONTMARTE

L'Hôtel Montmartre est situé sur la rue York, à peu de distance de la place St-Barthélemy.

Son nom sonne à notre insu : Montmartre, suggérant des images évocatrices de ce coin pittoresque de Paris.

L'actuel propriétaire, M. Roger Touchette l'acheta en 1962 d'un monsieur Archambault. En 1965, il obtint un permis de la Régie des Liqueurs et procéda alors à l'agrandissement de son établissement.

Encadré par toutes les bonnes bouteilles que l'on retrouve au bar, une peinture à l'huile d'un nommé Clément Martin, peintre de Maskinongé, reproduit avec succès l'extérieur de l'hôtel. M. Touchette reçut cette toile comme cadeau-surprise de la part d'un groupe d'amis.

Un orchestre engagé chaque fin de semaine attire énormément de jeunes. M. Touchette estime à 125 personnes la capacité de la salle. Il possède 10 chambres à louer qui à certaines périodes sont toutes occupées.

De briqueteur à hôtelier

Auparavant, M. Touchette était briqueteur et demeurait à Upton, Cté de Bagot. Un accident au travail le condamna à 2 ans d'inaction forcée et l'obligea à changer d'orientation. Il choisit alors de venir à St-Barthélemy exploiter ce commerce qu'il considère comme une entreprise familiale.

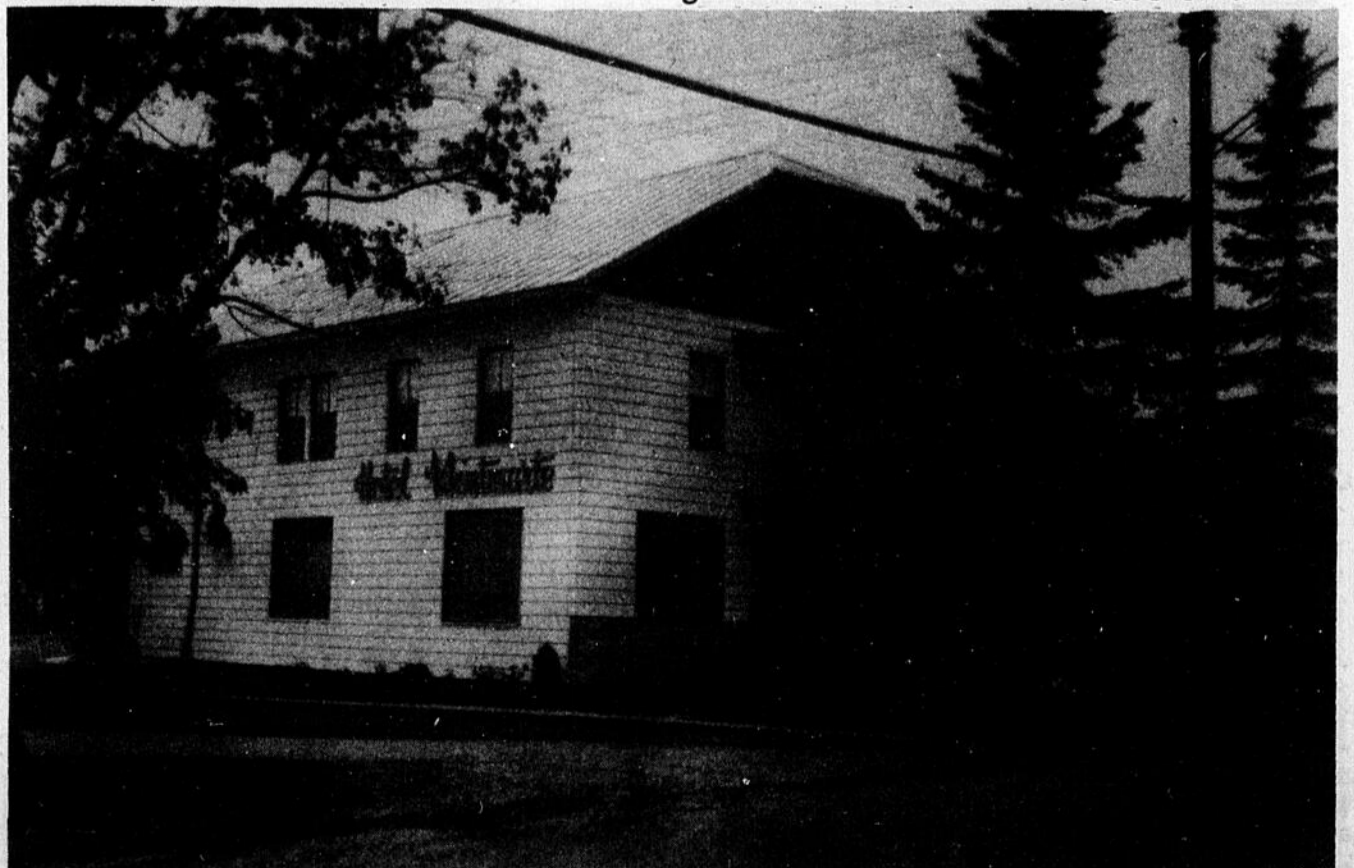
Les Touchette ont 7 enfants dont les âges s'échelonnent de 13 à 24 ans. Pierre, 20

ans, s'occupe à plein temps avec son père. Les filles sont initiées par leur mère aux secrets culinaires. Nous pouvons vous certifier qu'elles sont à bonne école car la nourriture y est succulente.

Même s'il a fallu beaucoup de courage à M. Touchette pour changer aussi radicalement sa vie, il a trouvé d'emblée la population de sa nouvelle paroisse "bien sympathique". Il l'a prouvé en s'occupant durant quelquel temps des loisirs.

M. Touchette est un homme jovial qui apprécie la musique populaire et le théâtre, lorsqu'il peut y consacrer quelques heures; il est aussi grand amateur de chasse et de pêche et aime retourner de temps à autre à sa place natale.

M. Touchette se dit satisfait de la marche de ses affaires et son objectif actuel regarde surtout l'avenir de ses enfants.



ST-BARTHÉLEMY

REFLET DE L'HISTOIRE

Pour reconstituer avec quelque sérieux l'histoire de ce village, il nous faudrait se référer à une époque lointaine (17^e siècle) et à des débuts imprécis, que nous laissons volontiers aux historiens professionnels.

Débutons plutôt par cette description fournie par un «ancien» du village, qui n'est pas sans rappeler une chanson de Vignault... "St-Barthélemy a les pieds dans le fleuve et la tête dans les Laurentides; c'est un géant."

Ce "géant" couvre une superficie de 3 milles de largeur par 9 milles de longueur et sa population est de 1,900 habitants.

De ce géant, penchons-nous tout d'abord sur son coeur, constitué par la Place Saint-Barthélemy, centre vital du village.



La place St-Barthélemy

Le noyau du village se situe justement à cet endroit où sont réunis - formant un quadrilatère - l'église, le presbytère, le couvent, la caisse populaire (dans un établissement non identifié), la Banque Provinciale, la maison du notaire et quelques commerces assez importants.

La place St-Barthélemy s'ouvre sur les rues York et St-Laurent.

Domaine religieux

La paroisse de St-Barthélemy relève au point de vue religieux du diocèse de Joliette dont l'évêque est Mgr René Audet.

Avant de devenir paroisse en 1827, St-Barthélemy était une desserte de St-Cuthbert. En 1866, un incendie détruisit l'église. Sous les directives du curé Urgel Archambault, on procéda sans délai à sa reconstruction.

L'église

Comme cela se produit un peu partout, nous méconnaissons souvent la beauté et l'intérêt historique des lieux où nous vivons.

L'église actuelle de St-Barthélemy en est un exemple. Nous laisserons errer et s'attarder nos regards sur ses vastes jubés, ses voûtes profondes, ses verrières... sans songer que cela imite la basilique St-Pierre de Rome et que son architecture s'inspire, de fait, des styles italiens du 16^e siècle. Les plans en sont attribués à Victor Bourgeau (1809-1888), charpentier-menuisier de Lavaltrie, concepteur et réalisateur de multiples églises et couvents de notre paroisse. 1

De même, admirerons-nous la chaire, suspendue et couverte de sculptures, sans savoir qu'elle est l'oeuvre d'Amable Gauthier. Celui-ci, né à St-

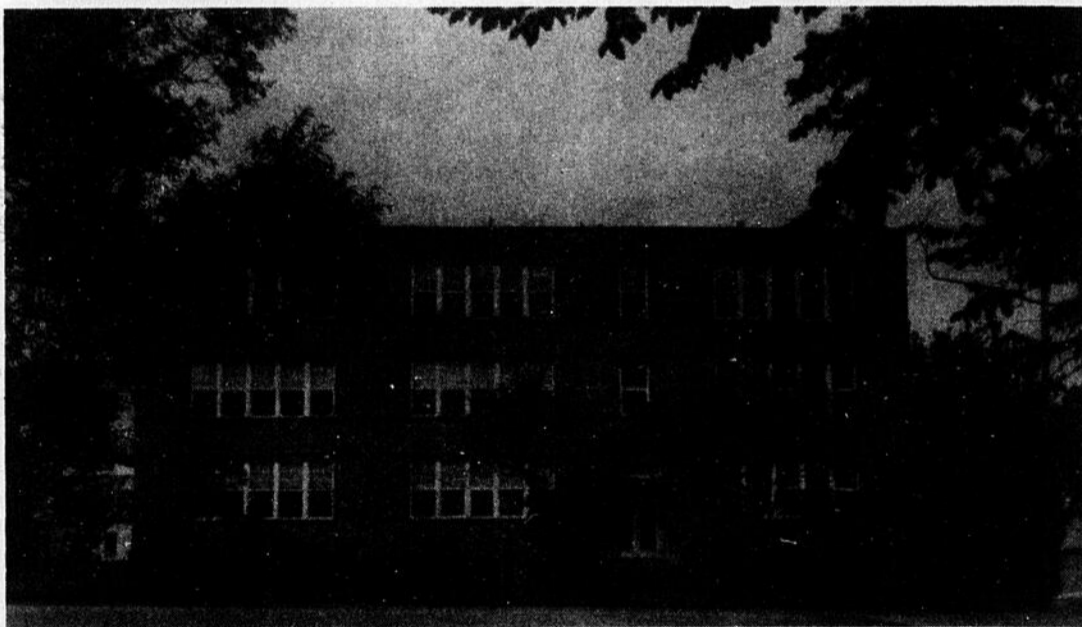
Grégoire de Nicolet, a déjà vécu à St-Barthélemy. 2

La façade de l'église présente 3 porches accueillants, au-dessus desquels, le saint patron de la paroisse, dans sa niche, veille sur St-Barthélemy.

Citons à son égard, ce compliment peu ordinaire de Jésus, au moment où il choisit pour en faire son apôtre: "Voici vraiment un Israélite en qui il n'y a nul artifice" (Jean 2-43).

1. Renseignements relevés d'une petite brochure intitulée: Joliette - De Lanouë, dont l'auteur est François Lanouë, ptre, de la Société Historique de Joliette.

2. Ibid. Les dates de durée de vie d'Amable Gauthier donnent (1782-1876) dans la brochure, et (1792-1825) sur le dépliant l'accompagnant. Comme quoi, l'histoire n'est pas une mince affaire...



Etablissements scolaires

Ecole Du Sablé

Cette école date de 1952. Elle regroupe les élèves mixtes de 4^e, 5^e, 6^e et 7^{ème} années. Son personnel est laïque.

Ecole d'agriculture

C'est en 1884 que le même curé Moreau fonda une académie qu'il plaça sous la direction des Clercs de St-Viateur. C'est en 1934 que celle-ci se transforma et porta le nom d'Ecole d'agriculture.

L'Ecole d'agriculture, avec 3 agronomes à son service, a toujours joui d'un crédit immense dans la région. Sa fermeture, il y a deux ans, explicable par le fait que des cours analogues se dispensent maintenant au Cégep de Joliette, a dû causer un brin d'émoi. Les Clercs de St-Viateur quittèrent St-Barthélemy à ce moment.

Une manufacture de vêtements pour enfants occupe maintenant cette place: Fine Togs Co.

Couvent

Le couvent fut érigé en 1881, au temps de l'abbé Ls.-Edmond Moreau qui en confia la charge au Soeurs SS. Noms de Jésus et de Marie (de Montréal).

En 1939, le feu le détruisit et prit une telle ampleur qu'un des clochers de l'église tomba à cette occasion.

En 1940, tout fut reconstruit.

Une allée de beaux cormiers borde la façade du couvent, lui conférant une allure de retraite paisible. Malheureusement, cet aspect de tranquillité déborde du simple paysage, car le couvent n'abrite plus les religieuses depuis déjà 4 ans.

Le couvent est cependant encore fréquenté par les élèves de la maternelle, de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années. Un local sert aussi de bibliothèque municipale et une salle est réservée à des réunions comme celles de l'Age d'or.

Le presbytère

Le presbytère - le plus gros du diocèse de Joliette - a été construit en 1930 sous l'instigation du Chanoine Clermont.

Ses dimensions imposantes et l'aspect soigné des briques lui donnent un petit air solennel.

La véranda qui l'entoure semble propice au recueillement et à la contemplation.

Le clergé

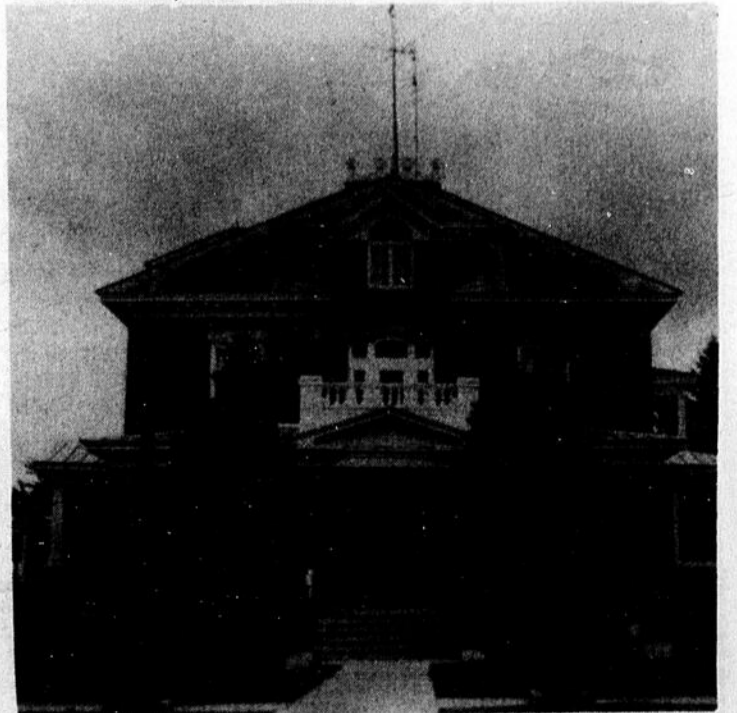
Depuis 9 ans, l'abbé Héria Héту est curé de cette paroisse. Auparavant, il y avait été vicaire pendant 18 ans. Donc, 27 ans au service des paroissiens de St-Barthélemy, endroit qu'il af-

fectionne à juste titre, puisqu'il a choisi d'y demeurer en se retirant. Il habitera rue Bonin, à l'ombre des clochers.

Son vicaire, l'abbé Marcel Beauséjour, a entrepris sa troisième année à St-Barthélemy au début

d'août. Il est aisé de s'apercevoir qu'il possède des qualités de complaisance et cet important sens de l'humour.

L'abbé Beauséjour n'hésite pas, tout en disant sa messe, à entonner un chant que les fidèles continueront. Il semble très près des gens, attentif à tous les mouvements religieux qui se développent dans la paroisse, comme les équipes de foyers, Jeunesse dynamique, etc.



LA CARRIÈRE DE ST-BARTHÉLEMY LTÉE



CARRIÈRE DE
ST-BARTHELEMY

Sur cette photo, plusieurs seront heureux de reconnaître un des fondateurs de la Carrière St-Barthélemy: M. Barthélemy Michaud. Le dos tourné, il surveille attentivement les travaux.

La Carrière de St-Barthélemy a commencé en 1930 par l'association de: Barthélemy Michaud, Avila Rouleau, Armand Dumontier et Louis Allard.

En 1945, les fils de Barthélemy, René et Emile entrent en jeu; la Carrière de St-Barthélemy devint l'entreprise des Michaud. Depuis la mort de leur père en 1961, Emile est président, René, trésorier et Jean-Guy qui s'est joint aux autres, vice-président. Ce dernier est directeur du plan de Berthier, exploité depuis 1962.

La Carrière de St-Barthélemy s'étend sur une superficie de 50 arpents. La pierre extraite est calcaire et est utilisée pour la fondation de routes, le béton, etc.

Le prix de la pierre de ¼ pc, se vend \$1.40 la tonne tandis que les autres grosseurs se vendent \$1.00 pour la même quantité.

12 employés forment le personnel des 2 carrières.

Citoyens à part entière

Les Michaud ne manquent pas de remplir différentes tâches au sein de la vie paroissiale. Jean-Guy est marguillier; Emile est le président de la Caisse populaire depuis 7 ou 8 ans. Celle-ci fut ouverte en 1934. On nous dit à ce sujet que les taux d'intérêt de la Caisse sont les plus bas de la région.

Quant à René, il est maire de St-Barthélemy depuis 6 ans. Il vient aussi de fonder avec son neveu Florent Barrette, une agence de voyages qui porte le nom de "Voyages York Enr."

Sauvetage enfantin

Les frères Michaud ne doivent pas avoir oublié un certain jour de 1937 où René sauva son frère Jean-Guy et un copain qui étaient tombés dans l'étang voisin de la Carrière.

Ce fut heureux pour les deux familles impliquées et aussi pour l'avenir de la Carrière St-Barthélemy.



DOMAINE MUNICIPAL

Dans des notes historiques glanées dans l'Echo de 1924 et signées Charles Drisard, nous lisons: "L'Érection civile eut lieu, le 17 août 1828."

De ce temps à aujourd'hui, nous ne possédons pas de renseignements exacts et intéressants, susceptibles de vous être transmis.

Nous nous contentons donc de vous indiquer la formation actuelle du Conseil municipal.

René Michaud, maire
Réal Trudel, conseiller
Laurent Massé, conseiller
Léo Allard, conseiller
Dominique Laurendeau, conseiller
André Bérard, conseiller
Maurice Therrien, conseiller
Bertrand Gervais, sec-trés.



M. RENE MICHAUD

Le projet le plus immédiat du conseil municipal consisterait en la construction d'une caserne de pompiers, prévue pour septembre '72. Le coût en serait de \$90,000 dont 50% fourni par le Gouvernement provincial. Il semble que la population se montre favorable à la réalisation d'un tel projet.



En bref...

Postes

Le bureau de poste de St-Barthélemy est situé rue Lamarche. Sa construction remonte à juin 1959. Madame Thérèse Barette y remplit les fonctions de maître de poste depuis 10 ans. Sous ses ordres, 3 ou 4 adjointes se relayent afin de tenir le bureau ouvert sans arrêt de 8 h. 30 le matin à 6.15 hres p.m.

Longévité

St-Barthélemy conserve ses citoyens jusqu'à un âge avancé. Dépassant les nombreux octogénaires, la doyenne de la place Mme Hormidas Sylvestre, 93 ans, du Rang du Fleuve.

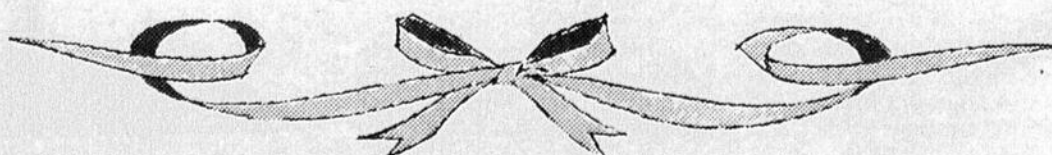
Magasin JACQUES MERCURE



MAGASIN À RAYONS NOUVEAUTÉS ET CHAUSSURES



ST-BARTHÉLEMY
CTÉ BERTHIER



A la rencontre

Des citoyens de St-Barthélemy

L'HOMME, ce réseau de nerfs, d'articulations, de réactions, se ressemble sous tous les climats. Paradoxalement, d'une région et même d'un village à l'autre, il diffère. Par le truchement des nombreux groupements qui existent dans cette paroisse et de quelques figures d'élection, tentons donc de découvrir les caractéristiques des habitants de St-Barthélemy.

EQUIPES DE FOYERS

Les équipes de foyers, nées des Services d'orientation des foyers, se réunissent par groupes de 3 ou 4 couples à la maison de l'un d'entre eux. Les buts de ces équipes sont de : s'améliorer soi-même, s'aider, s'ouvrir aux autres.

14 couples participent présentement à cet objectif d'épanouissement de la personnalité. Tout naturellement, de forts liens d'amitié se tissent entre les membres de ces équipes et plaident en faveur de leur maintien.

JEUNESSE DYNAMIQUE

Le mouvement Jeunesse Dynamique, qui regroupe les élèves du secondaire, reprend à peu près les mêmes buts, adaptés à l'âge et à la responsabilité des participants. Le mouvement compte 10 chefs présentement.

Dernièrement, ils ont organisé une manifestation où ils ont reçu 40 jeunes de l'île St-Ignace.

Répetons les propos de l'abbé Beauséjour sur l'utilité de tels groupements : "Ca fait tomber les murs d'incompréhension".

COMITÉ DE LITURGIE

Sans prétendre former un comité quelconque, quelques personnes dévouées de la place s'occupent de susciter la participation des paroissiens à la vie religieuse.

M. et Mme Lucien Fafard sont de ce nombre. Cette dernière qui enseignait encore en juin la 7^{ème} année à l'école Du Sablé, a préparé la liste de tous les volontaires comme servants et lecteurs des messes pour l'été.

ÂGE D'OR

Cet organisme existe depuis près de deux ans. Sa présidente est Mme Céline Berthier. Le nombre de ses adeptes peut varier entre 40 et 50.

Un voyage préparé par les dirigeants(es) de l'Âge d'Or, est prévu pour le 19 août. Destination : Québec - Ile D'Orléans - Ste-Anne de Beauré.

AFEAS

Cette association compte à St-Barthélemy 50 membres. Sa présidente, Mme Pierrette (Jacques-Aimé) Cartier entreprend sa 4^e année à ce titre. Elle nous apprend que les études sociales mensuelles se font régulièrement et qu'une part est retenue pour la section des arts ménagers. Elle déplore cependant

qu'un trop grand nombre de femmes ne saisissent pas encore l'importance d'être présente à leur milieu. Selon elle, il y a trop d'association et cela enlève des membres. Le but de l'Afeas, qui est avant tout éducatif, en rebute plusieurs : "C'est trop sérieux" disent-elles.

Des cours de formation sociale qui se donneront dès septembre auront peut-être pour résultat de sensibiliser davantage les femmes à leur vocation sociale.

Quand à Mme Cartier, elle suivra du 28 août au 1^{er} septembre des cours en animation sociale.

L'Afeas de St-Barthélemy est rattachée à la Fédération de Joliette.

Bibliothèque

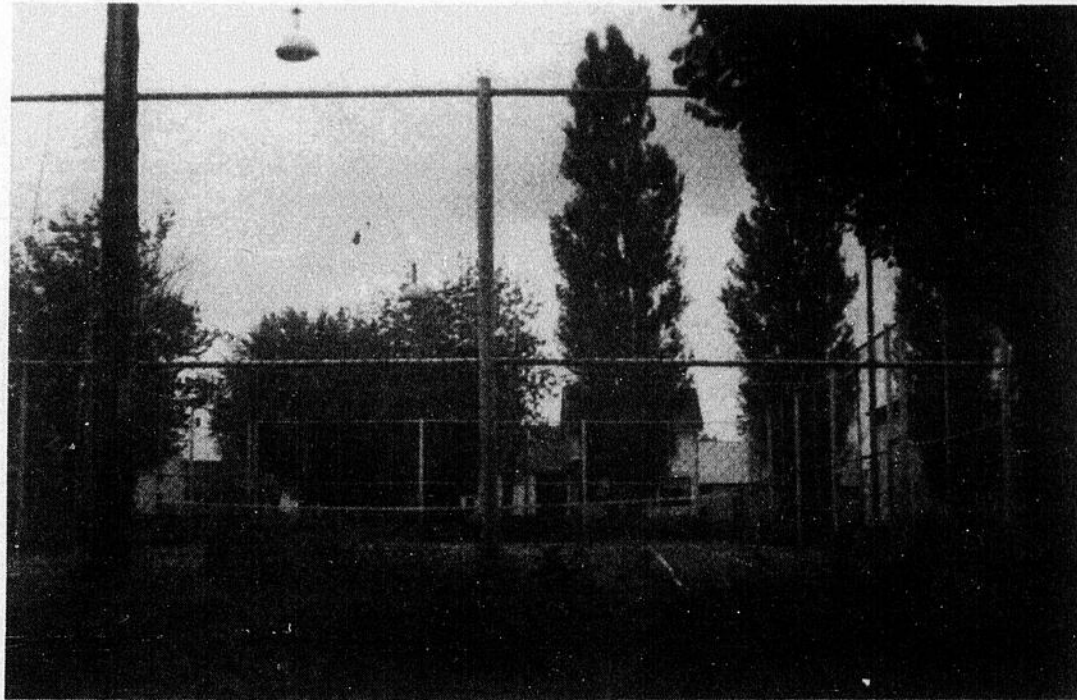
La bibliothèque municipale de St-Barthélemy fut fondée en 1930, suite à l'amicale des élèves du couvent. Environ 10,000 livres composent la bibliothèque avec en plus différentes brochures. Notons que vous pouvez y consulter l'édition complète de l'Echo du début à aujourd'hui.

En vertu d'un arrangement avec la Fédération des bibliothèques, à Trois-Rivières, la bibliothèque reçoit un supplément de livres, lesquels sont échangés régulièrement.

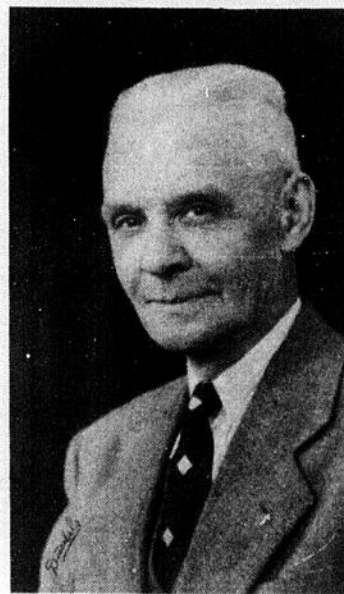
L'inscription à la bibliothèque est gratuite; quelques sous ne sont exigés que pour les retards, en guise de pénalité.

On nous apprend que la bibliothèque est fréquentée en moyenne par 30% de jeunes et 70% d'adultes. Les biographies sont fort en demande et aussi les histoires "douces" d'auteurs romanesques. Il est permis cependant de croire que le goût de la lecture permettra bientôt à un plus grand nombre de varier leur choix.

La responsable actuelle est Mme Emile Michaud.



Jos Mercure



A quel âge devient-on vieux ? Si l'âge était un critère, M. Joseph Mercure qui a atteint ses 81 ans pourrait être considéré comme tel, mais il semble doué d'une inaltérable jeunesse. Il déclare lui-même, blagueur, -"Je continue de servir au magasin le matin. Ça me garde jeune. Mes blondes, je vais les voir".

Il faut vous dire que M. Mercure a ouvert un magasin de nouveautés à St-Barthélemy en 1921, l'année même où il se maria à Cécile Plante.

Les époux Mercure eurent 4 enfants : Jacques qui détient le commerce depuis 1965; Elisabeth, Hélène et Louise. M. et Mme Mercure connaissent le bonheur de voir grandir de nombreux petits-fils et petites-filles, tous intelligents et débrouillards après avoir favorisé chez leurs propres enfants le développement de leurs nombreux talents.

M. Mercure est né à Montréal et a enseigné une douzaine d'années à Québec. Contraint d'abandonner cette profession par recommandation nécessaire médicale, il vint à St-Barthélemy en 1920 et fut l'adjoint du notaire Avila Rouleau pendant un an.

Ses prédécesseurs

Son grand-père Prosper Mercure, menuisier, était parti de St-Ambroise pour venir s'établir Rang St-Joachim à St-Barthélemy vers 1879. Plus tard, en 1911, son père Damien

M. Mercure a toujours été heureux de partager le fruit de son savoir. Il raconte qu'entre les années 1930-40, il suscitait des concours de cabanes d'oiseaux.

M. Mercure a déjà été possesseur d'une collection de 500 oiseaux et mammifères empaillés. Ceux-ci représentaient une bonne source d'informations sur les animaux et la gent volatile qui hantent les îles du Lac St-Pierre et ses environs. Cette collection fut cédée à l'Académie de Trois-Rivières puis au Juvénat des Frères des Ecoles Chrétiennes, à Ste-Angèle de Laval.

Plume alerte

M. Mercure n'a pas sans cesse des lettres à ses amis et à sa famille, en ses amis et à sa famille, en plus de tenir à jour un cahier de notes personnelles relatives à l'histoire.

M. Mercure est un amoureux de l'histoire. Tout en demeurant étonnamment actuel, les choses du passé gardent pour lui une saveur que le temps de fait qu'accroître.

Il aura contribué pour une bonne part à la rédaction de ce cahier en nous fournissant de multiples détails sur l'histoire de St-Barthélemy.

Jos Mercure : un nom qui résonne à lui seul comme celui d'un chef des Croisades !...

Les Loisirs

de St-Barthélemy Inc.

Les Loisirs occupent une place de choix dans la vie des citoyens de St-Barthélemy. Son président actuel est M. Gérald Laurendeau. Son secrétaire depuis 3 ans : M. Yves Sylvestre.

Une kermesse a été mise sur pied dans les cours du mois de juillet. 11 kiosques furent tenus sous lesquels se déroulèrent des parties de bingos et plus d'une mesure son adresse à des jeux comme les dards, etc.

Tout en suscitant l'intérêt de la population, cette initiative permet de renflouer un peu les fonds.

Vive L'Hiver !

C'est ce qu'exprime la joie des fervents motoneigistes à l'arrivée de la saison froide. Au contentement de plusieurs, un projet des Initiatives Locales octroyant un montant de \$18,500, fut accepté cet hiver et a permis d'établir une piste double sur une distance d'environ 50 milles. Ce sentier double relie entre eux St-Barthélemy, St-Justin, St-Cuthbert, Maskinongé, et St-Gabriel.

Le président du Club d'auto-neige de St-Barthélemy Inc. est M. Jean-Charles Roy.

Correspondante de l'Echo

Succédant à M. Joseph Mercure, Madame Benoît Laurendeau assume la tâche de courriériste pour l'Echo.

Comme chacun le sait, le premier rôle de la courriériste est de fournir les nouvelles concernant son patelin. Il apparaît donc de première importance que toute la population collabore dans ce sens avec sa courriériste. Celle-ci sert d'intermédiaire entre les abonnés et la direction du Journal.



C'est donc par elle que doivent normalement s'acheminer les abonnements et certaines petites annonces. La courriériste est également responsable des camelots qui livrent l'Echo chaque semaine.

Travail qui pour paraître anodin n'en demande pas moins beaucoup de considération pour sa paroisse. Votre correspondante apprécie votre encouragement comme l'Echo apprécie sa participation.

GARAGE JEAN-PAUL DOYON

Progrès

Le commerce de M. Doyon progresse de plus en plus. En plus de pouvoir à l'entretien et à la réparation des autos, de tenir un poste d'essence; M. Doyon est maintenant dépositaire de "Delfino" - motos "Chaparral" - et des motos-neige "Snow Jet".

M. Doyon est natif de Maskinongé. Il a travaillé 14 ans chez son frère, au garage A. Doyon de Yamachiche et a suivi un cours de mécanique automobile avant d'acheter son propre garage à St-Barthélemy, en 1949.

En 1965, le garage fut reconstruit en vue de Snow Jet. M. Doyon détient également l'équipement et les accessoires relatifs au sport de la moto-neige.

Au garage Doyon, on répare de tout, ou presque... : tondeuses à gazon, machinerie agricole, en plus des articles ci-dessus mentionnés.

Le garage est ouvert de 8 heures le matin à 9 heures le soir et le samedi, de 8 heures à 5 heures. En automne et en hiver, il ouvre même le dimanche de 9 hres à midi.

Pour le seconder ou le remplacer durant ces longues heures, M. Doyon a trouvé son homme de confiance en M. Roger Lefebvre, à son service depuis plus de 15 ans.



Un citoyen satisfait

La cause des loisirs tient à coeur à plusieurs citoyens de St-Barthélemy; M. Doyon est de ceux-là. Il a même été président de l'O.T.J. durant 2 ans.

M. Doyon est marié à Thérèse Allard. Ils ont 2 enfants: Paul, 17 ans et France, 15 ans, qui poursuivent leurs études à Berthier.

Comme d'autres qui sont venus s'établir à St-Barthélemy, à l'âge d'homme, M. Doyon précise qu'il aime beaucoup la mentalité de son village d'adoption.

LES MEUBLES MASSÉ Enr.



Stéréo et T.V. Couleur



Rue York — St-Barthélemy

MARCHÉ CROISETIÈRE "MÉTROPOLE"



**Boucher
Épicier Licencié**

St-Barthélemy

Tél.: 885-3585
885-3414

Anecdotes historiques

Re: Rouleau

1828 fut une année mémorable pour St-Barthélemy qui obtint son érection municipale. Il en fut de même pour des citoyens du lieu.

Les notaires Rouleau célébrèrent cette année là leur 100e anniversaire de notariat - de père en fils. Événement assez rare!

Faisons un bond en arrière pour retracer la lignée des notaires Rouleau. Nous trouvons comme descendants en droite ligne: François - François Ephrem

Or, le frère d'Avila vit encore à St-Barthélemy. Edmond, âgé maintenant de 88 ans, pratique toujours sa profession dentaire et partage son bureau de dentiste avec son fils.

Ce fils - un autre François Rouleau - a épousé Suzette Trudeau, la soeur du premier ministre actuel: Pierre-Elliott Trudeau.

Petit stratagème du destin qui rassemble les familles illustres!

Re: Chauveau

Ceux qui se rappellent leur histoire du Canada sauront que lors de la Confédération, le premier 1er ministre fut P.J.O. Chauveau. (conservateur)



Plus tard, en dehors de toute politique, M. Cheveau se consacra à l'éducation et devint le premier surintendant de l'Instruction publique. On lui doit la revue: "l'Enseignement Primaire", destinée à aider les professeurs.

Eh bien! ce grand bonhomme dont un comté et une rue de Québec portent le nom, est l'arrière grand-père d'un citoyen de St-Barthélemy: le Dr Pierre Chauveau.

Re: Papineau

Saviez-vous que Louis-Joseph Papineau, notre sympathique rebelle, revenu d'exil après avoir été gracié par la Reine Victoria, était le frère du 3e curé St-Barthélemy, il arriva de nombreuses fois - St-Barthélemy étant un relais - qu'il reçoive la visite de Louis-Joseph.

C'était l'occasion de soirées mémorables où les conversations animées des deux frères s'éternisaient

autour d'une bonne bouteille de vin de messe, chacun cherchant à faire triompher ses idées, en l'occurrence, diamétralement opposées...

Libéral, libéralisme...

Nous n'apprenons rien à personne en disant que la religion, il y a un siècle, était comprise dans un sens strict et contraignant.

Or, le libéralisme - système politique ayant cours dans la deuxième moitié du 19e siècle en France, - avait été condamné par Pie IX.

Le 4ème curé de St-Barthélemy, l'abbé Urgel Archambault (1861 - 1879) confondit cette doctrine avec le parti libéral; méprise qui le fit refuser l'absolution à deux "libéraux" de l'époque: Prosper Mercure et Flavien Dumontier. L'histoire, comme le civisme, résulte d'une foule de petites choses...

Le "tour des rangs".

Dans une municipalité, les "rangs" qui échappent aux regards, présentent pourtant un appoint non négligeable.

Nous pouvons dire des rangs, qu'ils constituent un univers à part. Les gens y vivent solidaires, mais dans un état d'esprit bien différent des villageois. Et cela s'explique par leur isolement.

Découvrons donc ceux-là!

Le Rang du Fleuve se situe à deux milles du St-Laurent, face aux lacs du Lac St-Pierre qui en compte 72.

Sur la route 2, nous longerons le Rang Boulevard qui se continue par le Rang Georges. Puis nous rencontrerons le Rang St-Jacques et ensuite le Rang York qui prolonge la rue de ce nom.

Sortant du village par la rue St-Joachim, nous aboutirons au Rang St-Joachim où se trouve le "Vieux Moulin". Si, au bout de la route, nous tournons à gauche, nous pourrions lire l'inscription Rang des Vingt, ainsi nommé parce qu'il est situé à 20 arpents du Rang St-Joachim.

Paysage pittoresque

Puis se dresse devant nous le Rang Bel-Automne. A partir de ce rang, le paysage nous gratifie d'encore plus de beauté en même temps que s'accroît une certaine sensation de solitude.

Ce rang, défriché au début par des Ecossais et des

Irlandais s'appelait Burlington. Nos Canadiens, arrivant à leur tour, le prononcèrent avec l'accent que l'on sait et le nom devint: Bel-Automne.

Chose certaine, son nom se justifie, car avec la quantité d'arbres qui y croissent, il doit être magnifique à cette époque; l'automne, avec son feuillage multicolore qui cotoie le vert des conifères, représentant peut-être la saison la plus enchantée et la plus typique dans notre province.

Plus loin, les 7e, 8e et 9ème Rangs constituent un petit paradis pour les chas-

seurs. C'est dire que les bois sont nombreux et denses et qu'il est relativement facile de capturer perdrix, chevreuil, etc. Il arrive même de rencontrer des loups... (Gare au petit chaperon rouge!)

Au 9e Rang s'élève encore une école d'autrefois. Bien sûr, les enfants des rangs fréquentent maintenant les écoles du village et des autobus font journellement le transport des écoliers.

On nous apprend que le chemin est aisément praticable, même en hiver, grâce à la vigilance du contracteur Hubert Clément.

Limites de St-Edmond

Si nous poursuivions au-delà du 9e Rang, nous déboucherions sur St-Edmond qui, jusqu'à 1889, faisait partie de St-Barthélemy. Ce nom fut même donné en l'honneur du 5e curé de St-Barthélemy: Edmond Moreau.



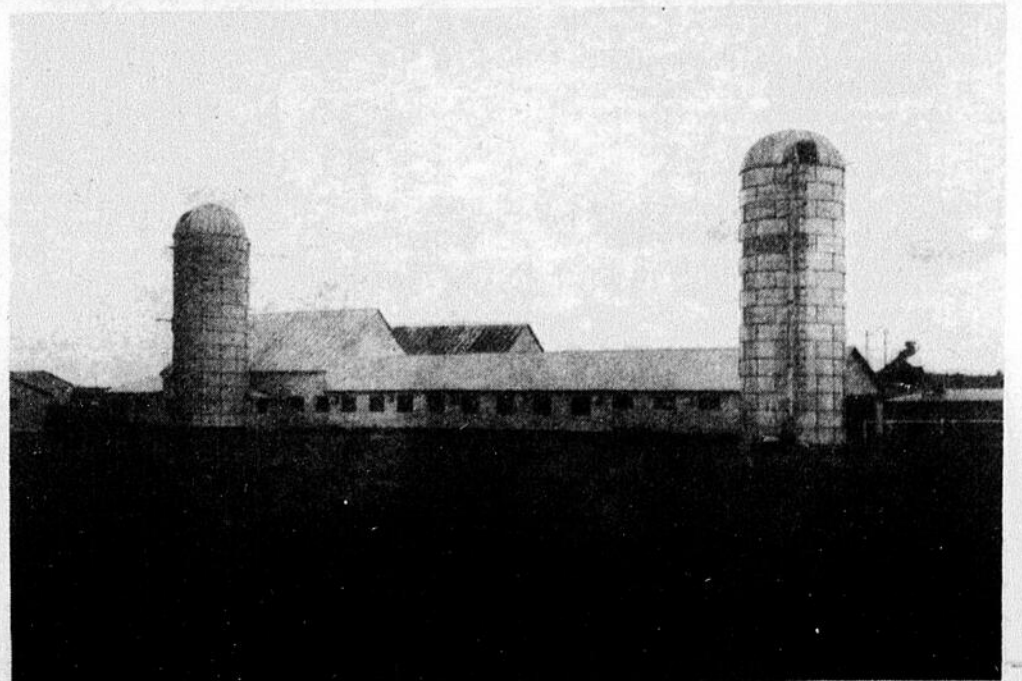
Noms illustres

St-Barthélemy ressemble un peu à la "caverne d'Ali-Baba". Il contient des trésors exceptionnels...

Comment clore ce cahier sans mentionner des noms dont le prestige découle et rejaillit à la fois sur leur lieu d'origine.

Citons le Dr Joseph Comtois, de vénérée mémoire; la pétulante artiste, Dominique Michel; la célèbre pianiste Anna-Marie Globensky, de réputation internationale; Geneviève Mercier, la candidate récemment élue au titre de Miss Québec, dont la mère

est une Rouleau, native de St-Barthélemy... Tous les autres nous pardonneront de ne pas les nommer en ce rapide tour d'horizon...



CAMPING DU VIEUX MOULIN

Aller au Vieux Moulin, c'est se porter à la rencontre du calme et de l'histoire !

C'est en 1963 que M. André Buteau fit l'acquisition de ce terrain, situé au rang St-Joachim à St-Barthélemy. Il sut reconnaître le charme assez exceptionnel de ce lieu et décida d'y aménager un site de camping.

C'était l'endroit idéal pour une entreprise de ce genre.

CADRE HISTORIQUE

Le moulin retient évidemment l'attention ainsi que le lac qui servait à l'époque, à son fonctionnement.

La construction du moulin se situe vers 1825, et servit à moudre différentes farines, principalement celle de sarrasin. La grande roue d'engrenage mesure 18 pi de hauteur par 5 pi 4 pcs de largeur. Des auges y sont disposées (qui ressemblent à des marches) pour emmagasiner l'eau afin que celle-ci retombe sous l'effet de la pesanteur et produise le mouvement de la roue. Tout le montage a été fait à la main et on ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté et la patience de nos ancêtres.

Au 3e étage, lequel fut habité, on peut constater l'état des lattes de plâtre après tant d'années. A l'entrée, un portemanteau fixé à l'un des murs semble nous signifier la bienvenue en même temps qu'il rappelle avec un brin de nostalgie le temps de jadis.

Dans la pièce voisine se trouve le crible qui triait les grains, écartant les pous-sières et rejetant les écales afin que seule la matière utilisable s'achemine dans les conduits prévus. Des écales de sarrasin recouvrent encore le plancher. On peut lire sur le crible : Capacité de 15 à 20 minots par heure.

Il semble que le moulin ait fonctionné jusque vers 1959.

Son propriétaire

Originaire de St-Honoré de (Beauce), M. Buteau a vécu une dizaine d'années à Montréal avant de s'établir à St-Barthélemy. Il y exerçait son métier de menuisier, métier auquel il retourne d'ailleurs dès la fermeture du camping.

Sa femme est du nombre de ces épouses admirables qui épaulent considérablement leur mari dans leur entreprise.

Les époux Buteau ont une fillette de 8 ans : Ginette.

M. Buteau n'a d'ambition pour le moment que de fournir de plus en plus de confort à ses campeurs.

COMMODITÉS ET LOISIRS

Les commodités et possibilités de distraction sont nombreuses au Vieux Moulin.

Des tables sont à la disposition des campeurs et des piqueniqueurs; une piscine de 50 x 100 est accessible à tous sur le terrain; des jeux sont organisés : jeux de fer - pétanque - volley ball.

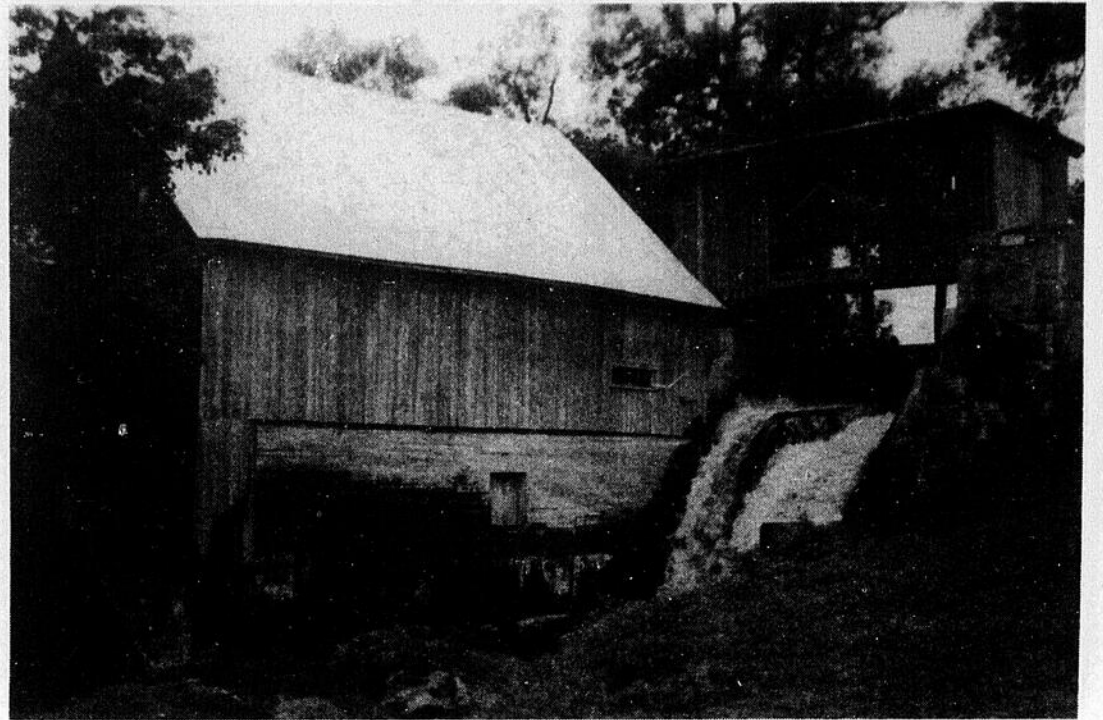
Un comité des loisirs s'est formé parmi les campeurs saisonniers. Récemment, une chasse aux trésors fut organisée au grand plaisir des jeunes.

Nous pourrions énumérer aussi comme autres avantages, la possibilité de faire des feux de camps et la messe dominicale célébrée sur place.

TARIFS :

Le tarif de base pour le camping est de \$3.00; il est de \$3.50 avec électricité et \$3.75 avec tous les services.

Pour les pique-niques, le prix d'admission est de .75 pour les adultes; .50 pour



les enfants; les moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents, bénéficient de l'entrée gratuite.

ENDROIT TRANQUILLE

Les amateurs de camping qui choisissent de fréquenter le Camping du

Vieux Moulin sont généralement guidés par leur recherche de la tranquillité.

Les gens interviewés sur le terrain reprennent les mêmes commentaires : "C'est tranquille ! C'est propre !".

11 heures du soir marque l'heure magique où les bruits cessent et où le campeur évalue, une fois de plus, le plaisir qu'il éprouve à vivre en pleine nature et dans un esprit communautaire.

Aujourd'hui, c'est demain . . .



Il est connu et accepté que demain se construit aujourd'hui.

Si nous avions ce talent d'anticipation d'un Jules Vernes, comment décririons-nous le St-Barthélemy de l'an 2000 ? ?

Récapitulons plutôt les données de 1972. St-Barthélemy est un village prospère où les industries foisonnent, où l'agriculture subsiste malgré qu'elle se commercialise de plus en plus. D'aucuns prétendent qu'il faut au moins 200 arpents de terre aujourd'hui pour vivre.

Avec 70 arpents, cela s'appellerait "végéter" (?).

Les cultivateurs n'ont plus guère le choix de garder leur ferme . . . leurs enfants n'apprécient pas toujours ce métier de labeur mais aussi d'immense satisfaction que procure la terre . . . Petit à petit, ils vendent leurs animaux à d'autres "plus gros", vendent des lots, restreignent finalement leur propriété à leur demeure et se contentent d'un petit jardin.

Beaucoup de résidents du 9e Rang sont devenus débardeurs à Montréal et considèrent sans doute leur terre comme un simple havre de repos.

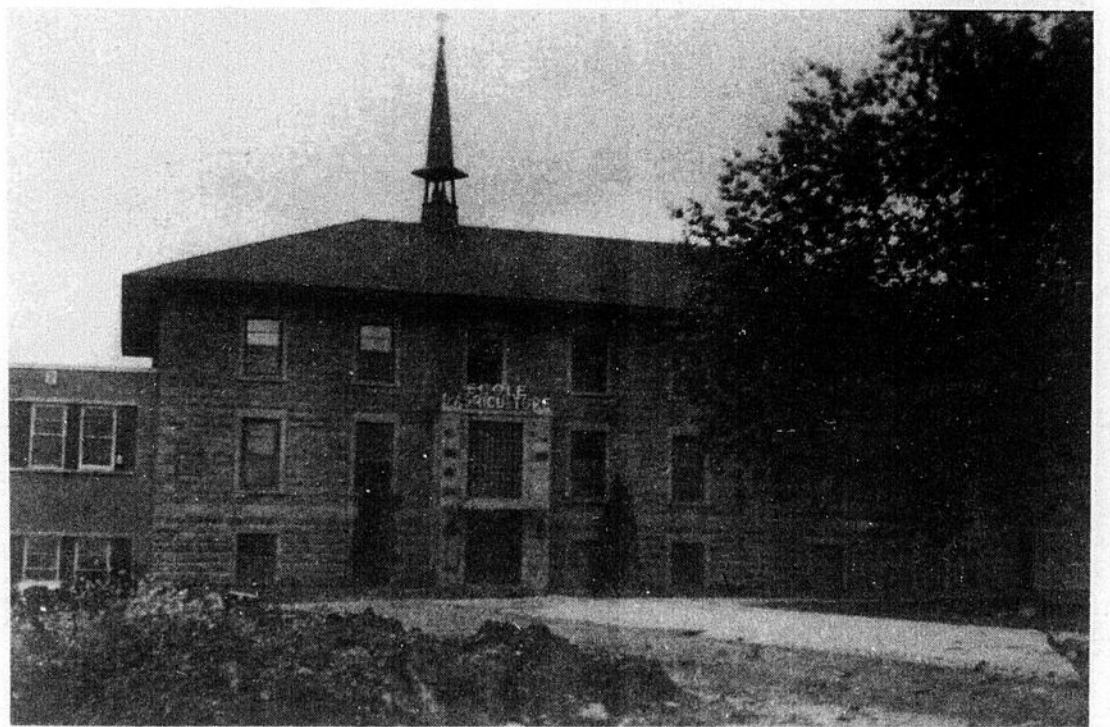
A St-Barthélemy, comme ailleurs, le tourisme est passablement exploité. Plusieurs vendent des terrains, louent des chalets, ouvrent piscines et sites de camping, se basant sur ce goût toujours très prononcé des citadins à se retremper dans un cadre de campagne.

A St-Barthélemy, tout le monde travaille, semble-t-il. Il est, paraît-il, très difficile de dénicher quelqu'un pour un petit travail d'entretien; tout le personnel étant déjà pris par l'industrie, le commerce ou autre fonction.

Faute d'un terrain approprié et disponible, les Meubles St-Barthélemy sont allés s'établir à St-Justin; la Carrière poursuit son expansion à Berthier . . . C'est dire que la prospérité de St-Barthélemy seconde celle de ses voisins . . .

VICTIME DE LA RÉGIONALISATION

Fait significatif : la population qui était de 2,400 âmes en 1910, se dénombre aujourd'hui à 1900.



Tout en s'imposant comme une population industrielle, active, friande de culture et d'avancement matériel, St-Barthélemy semble sur certains points régresser.

Les écoles se ferment, les communautés partent . . . Dès la 7e année, les écoliers font obligatoirement l'apprentissage d'un autre milieu. Il faut attribuer cela bien sûr à ce qu'on peut appeler le phénomène de la régionalisation qui entraîne lui aussi, dans un avenir plus ou moins rapproché, le système des fusions de municipalités . . .

Faut-il s'affliger ou ap-

plaudir ? Ou dresser nos "antennes" afin de prévoir les obstacles et contourner

les difficultés ? Revivons-nous la "revanche des berceaux" ?

Tant de question plus ou moins pertinentes à se poser, tant de solutions à chercher pour ceux qui continuent de partir joyeusement à "la découverte" . . .

ST-BARTHÉLEMY, SALUT À TOI !

Exposition de Louiseville

17 - 18 - 19 - 20 août 1972.

Règlements généraux

1- Toutes les classes de ce programme sont ouvertes aux exposants résidant dans les Comtés de Maskinongé.

2- Arrivée des animaux et autres exhibits: - Tous les animaux, bovins, porcs, moutons, devront être en place jeudi, le 27 août à midi, ainsi que les exhibits d'arts domestiques.

Dès son arrivée, l'exposant devra rapporter au département des inscriptions, le nombre de sujets et exhibits rendus sur le terrain pour être exposés.

Les exposants de bovins devront, dès leur arrivée, laver leur animaux afin que ceux-ci soient le plus propre possible dès le début de l'exposition. Apporter nourriture et litière.

3- Exposants: - Seuls les membres d'une société de Comté affiliés à la Société de District auront droit d'exposer.

4- Inscriptions: - Les inscriptions devront être faites par écrit sur les formulaires imprimés à cet effet, annexées à ce programme. Y inclure les certificats de santé des animaux.

L'exposant devra faire parvenir sa formule à Thérèse B. Saucier, pas plus tard que le 15 août 72.

5- Nombre d'inscriptions: - Voir les règlements spéciaux de chaque classe.

6- Honoraires d'inscriptions: - \$2.00 par sujet pour les bovins et \$1.00 par sujet pour les porcs et moutons et ces honoraires devront accompagner les formulaires d'inscription. Au près cette date limite, aucune inscription ne sera acceptée pour aucune considération.

7- Changement: -Aucun changement aux inscriptions ne sera accepté après la journée précédant le jugement, excepté pour le cas de la vache qui aura vêlé.

8- Nombre d'exposants par ferme: - Les inscriptions ne seront acceptées que d'un seul exposant par ferme. En cas de doute, le contrat du propriétaire de la ferme ou l'assermement sera exigée; pour plus d'explications, référer au programme fédéral.

Un troupeau a droit à 8 têtes, et il faudra 3 exposants par race pour avoir plein prix.

9- Enregistrement: - Tout animal de race pure devra être la propriété de l'exposant (bona fide) et être enregistré aux annales nationales du Canada ou dans les records de sa place, au moment de l'inscription. L'exposant devra fournir ce certificat sur demande, soit par le contrôleur des inscriptions, les contrôleurs des certificats d'enregistrement ou les juges.

10- Surintendant de l'Expo: - Chaque exposant devra se présenter au Surintendant de l'Expo, qui a pleine autorité quant à la distribution des stalles, étaux et espaces pour exhibits. C'est à lui qu'incombe le devoir de maintenir le bon ordre dans le département qui lui est confié et de voir à ce que tous les exhibits soient présentés pour expertises.

11- Jugements: - Les animaux devront être présentés pour le jugement à l'heure et aux endroits requis par les comités. En refusant d'obéir à tel ordre, l'exposant s'expose à perdre son droit au prix gagné. Dans l'arène, l'exposant doit porter pantalon et chemise blanche pour le jugement des animaux.

12- Juges: - Aucun exposant ne peut agir comme juge. Les juges sont suggérés par les associations d'éleveurs et nommés par la Société d'Agriculture et aucun ne peut être exposant.

Les juges sont priés de se présenter à temps au bureau et de produire leur lettre d'avis: de

prendre les recommandations de la Société avant de commencer leur travail, et ne doivent repartir qu'après le travail entièrement terminé, en s'assurant qu'il n'y a pas de protêts. Le juge devra apprécier tous les exhibits. Dans les classes d'élevage, tous les animaux d'une même section devront être classés, qu'il y ait des prix ou non. Les juges ne doivent accorder que les prix convenables pour les exhibits, en cas de manque de concurrents dans telle ou telle section.

13- Protêts: La décision des juges est finale. Tout protêt ou toute plainte contre la décision des juges devra être fait par écrit et déposé au secrétariat de la Société avec un dépôt de \$25.00 pas plus tard qu'une heure après le jugement qui donne matière à protêt. Un comité formé des officiers de la Société décidera du cas d'une manière définitive. Si le protêt est maintenu, le dépôt sera remis. Si le premier jugement qui donne matière à protêt est repris, un deuxième protêt sera accepté et le deuxième jugement sera final.

14- Etables et écuries: - Les étables et écuries doivent être nettoyées avant huit heures du matin. Les poubelles seront disposées près des abris des éleveurs pour recevoir rebut de toutes sortes.

15- Billets d'entrées: - Adultes: \$0.75. Enfants de 12 à 16 ans: \$0.50. En bas de 12 ans, accompagnés de leurs parents, admission gratuite.

16- Départ des exhibits: - Aucun exhibit ne devra sortir du parc de l'exposition avant 10 heures le 20 août 72.

Tout départ effectué avant l'heure fixée, sans la permission spéciale du gérant, amènera la confiscation des prix de l'exposant concerné.

17- Paiement des prix: - Aussitôt que possible après l'exposition. Le cahier du juge est le seul document officiel sur lequel la Société se base pour effectuer le paiement des prix.

Aucune réclamation ne sera considérée après le 31 décembre 1972.

18- Cas non prévus: - Tout cas non prévu dans ces règlements sera jugé par la Société.

19- Fraude: - Toute fraude ou tentative de fraude ou infraction au règlement entraîne la confiscation des prix gagnés, des honoraires d'inscription et la perte du droit d'exposer, s'il reste des classes à juger. Tout exposant qui découvre qu'une fraude s'est produite doit aviser immédiatement le gérant afin que ce dernier puisse vérifier si réellement la plainte est fondée.

20- Responsabilité de la Société: - Les visiteurs et les exposants sont sujets aux règlements et sous la protection raisonnable de la Société. Celle-ci décline toute responsabilité quant aux dégâts, pertes, vols ou autres dommages résultant d'une cause quelconque.

21- Clause de départ des animaux: - Aucun animal ne devra sortir du terrain de l'exposition sans autorisation, et ce, sous peine de confiscation du prix déjà gagné. Il en sera de même pour les vaches à pis, lesquelles devront être rendues en même temps que les animaux ci-dessus.

22- Pour tout ce qui concerne les classes de bovins laitiers, boucherie, porcs et moutons, référer au règlement fédéral.

et le 30 juin 1969. Même règle que numéro 5. 7- Femelle de 4 ans: Née entre le 1er juillet 1967 et le 30 juin 1968. Tarie ou en lactation. Si elle est tarie, elle doit vêler dans les 8 semaines environ. Au moins une lactation dont la production de lait s'est élevée à 115% de la moyenne de la classe de la race (B.C.A.).

8- Femelle de 5 ans et plus: - Née avant le 1er juillet 1967. Même règle que numéro 7.

9- Classe de groupe: - Groupe de 4 sujets (sujets engendrés nés la propriété de l'éleveur et qu'appartenant). Un taureau au plus. Chaque animal doit avoir été exposé dans l'une des classes susmentionnées ou la classe de pis (entre races). Le certificat d'enregistrement doit montrer le nom de l'exposant en tant qu'éleveur et propriétaire. Dans les 2 cas, il sera désigné comme éleveur et propriétaire individuel. Tous ces sujets doivent parvenir de la même ferme ou unité d'exploitation.

PRIX: Catégorie 10 pour 3 troupeaux ou plus. Catégorie 11 pour 2 troupeaux. (voir normes des classes de bestiaux 1972)

Catégorie 12 pour 1 troupeau. (voir normes des classes de bestiaux 1972).

\$80.— \$75.— \$60.— \$50.— \$45.— \$40.— \$35.— \$30.— \$20.— \$15.—

VACHES AYANT LE MEILLEUR PIS— (Concours entre races) - Obligatoire.

Au moins trois lactations complètes avec une production moyenne de lait de 125% de la moyenne de la classe de la race (B.C.A.). Les certificats sont exigés lors de la présentation dans l'arène.

Une entrée par exposant.

Spécifier lors de l'inscription, le nom de la vache à pis, son enregistrement officiel et son record de production.

Une inscription doit être interprétée comme suit:

Tout bovin laitier enregistré, qu'il appartienne à une seule personne ou à plus d'une personne (individuellement ou conjointement) qui est gardé sur une seule ferme ou dans une entreprise d'élevage unique, est censé être le produit d'une seule ferme ou d'une entreprise d'élevage unique.

Une seule inscription par classe est donc permise pour une telle entreprise d'élevage, à moins que l'exposition n'autorise 2 inscriptions pour un maximum de 2 classes, en conformité de l'alinéa a) ci-dessous.

Nombre d'inscription par classe:

a) Classe de bovins reproducteurs: une inscription par classe pour chaque exposant, sauf que les expositions peuvent autoriser 2 inscriptions dans deux classes au maximum.

b) Classe de vaches ayant le meilleur pis.

BOVINS DE BOUCHERIE —

— Classe 4: Shorthorn; — Classe 5: Hereford; — Classe 6: Aberdeen-Angus. Option 1

1- Nombre de classes de bovins de boucherie: Le programme de classes prévues peut être offert pour chaque race de bovins de boucherie.

2- Groupe de sept (7) classes de bovins reproducteurs:

1) Taureau né entre le 1er mai 1971 et le 31 décembre 1971.

2) Taureau né entre le 1er janvier 1971 et le 30 avril 1971.

3) Taureau né en 1970.

4) Femelle née en 1971.

5) Femelle née en 1970.

6) Femelle suitée: Vache née en 1969 ou avant. Veau né le ou après le 1er janvier 1972.

Veau de l'un ou de l'autre sexe. La vache et le veau seront jugés comme une seule unité dans toutes les classes où ils figurent (classes de sujets individuels, classes de groupes, concours de championnat, etc.).

7) Classe de groupe: Troupeau de quatre (4) sujets, issus de l'élevage de l'exposant et lui appartenant. Les deux sexes doivent être représentés. Chaque sujet doit avoir concouru dans l'une des classes mentionnées. Les sujets peuvent provenir ou être la propriété conjointe d'un ou plusieurs exposants. Tous ces sujets doivent provenir de la même ferme ou unité d'exploitation.

Pour l'admission aux classes 1, 2, 3 et 4, l'animal doit avoir auparavant été éprouvé sous le système de contrôle d'aptitude reconnu. Les résultats de l'essai doivent être en main lors de l'appréciation de la classe.

ESPECES OVINE ET PORCINE

MOUTONS:

1- Six classes de moutons reproducteurs. Plus la classe des agneaux de marché: Tous les moutons inscrits à ces classes doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom.

a) BREBIS:

1) Brebis suitée (jumeaux ou 2 agneaux, triplets): Les agneaux doivent être enregistrés et identifiés (tatoués ou portant une bague d'identification permanente à l'oreille le 1er juin 1972 ou avant cette date. La date de naissance doit être indiquée sur le certificat d'enregistrement. A la demande de l'éleveur, le bureau canadien national de l'enregistrement du bétail indiquera les dates de naissance sur certificat d'enregistrement. Les agneaux doivent avoir "toutes leurs dents de lait". Le rang doit être déterminé selon la notation chiffrée suivante.

2) Brebis à deux dents (possédant deux incisives médianes permanentes): - La deuxième paire d'incisives permanentes peut avoir percé la gencive.

PRIX: Catégorie: (Voir normes des classes de bestiaux 1972)

\$30. - \$25. - \$20. - \$18. - \$15. - \$12. - \$10. - \$8. - \$7. - \$5. -

— classe 7: Suffolk & Dorest: — Classe 8: Oxford Down & N. Country; — Classe 9: Hampshire Leicester

5- Il sera accepté 3 combinaisons de races, 2 troupeaux par éleveur.

3- Classe de bouvillons (entre races): Une classe acceptée, de bouvillons de boucherie. Classe facultative dans le cas des expositions qui réadoptent le programme de bovins de boucherie pour une ou plusieurs races.

Il est préférable que cette classe soit jugée sur pieds le ou avant le premier jour de l'expertise des classes de bovins reproducteurs.

4- Définition de l'inscription: Une inscription, au sens des classes de bovins aux expositions pour 1972, doit être interprétée comme suit: Tout bovin de boucherie enregistré, qu'il appartienne à une seule personne ou à plus d'une personne (individuellement ou conjointement) qui est gardé par une seule ferme ou dans une entreprise d'élevage unique, est censé être le produit d'une seule ferme ou d'une entreprise d'élevage unique.

Une seule inscription par classe est donc permise pour une telle entreprise d'élevage, à moins que l'exposition n'autorise 2 inscriptions pour un maximum de 2 classes en conformité de l'alinéa (a) ci-dessous.

5- Nombre d'inscriptions par classe:

a) Classe de reproducteurs: Une inscription par classe pour chaque exposant sauf que les expositions peuvent autoriser deux inscriptions dans deux classes au maximum.

b) Classe de bouvillons (entre races): Une inscription par exposant, enregistré ou croisé. Référer au programme fédéral.

6- Détails de rapportant à la classe de bouvillon (entre races).

1- Age à l'inscription: Les bouvillons dans cette classe ne devront pas avoir plus de 520 jours à la date où se fera l'expertise sur pied.

2- Affichage d'information: Affichage obligatoire dans la stalle où est logé chaque bouvillon: poids vif "par jour d'âge" ainsi que le nom et les numéros d'enregistrement du père et de la mère.

3- Expertise de bouvillons sur pied:

a) Les bouvillons seront mis en rang dans l'arène selon leur âge.

b) Tous les bouvillons recevront une note maximum de 28 points dans le cas de bouvillon sur pied, qui, selon les prévisions, fourniront une carcasse idéale "De choix". Le pointage sera fait effectivement par le juge (ou les juges) NOTE: Les points attribués pour le poids par jour d'âge ne doivent pas entrer dans la notation lors de l'expertise sur pied.

4- Abattage: Tous les bouvillons montrés dans cette classe seront abattus selon les arrangements pris par l'exposition, et évalués par des agents de la division des bestiaux.

5- Expertise de la Carcasse: Au maximum soixante-douze (72) points seront attribués d'après les quatre (4) facteurs énumérés à l'article 7 ci-après.

6- Notation — 20 points maximum pour chaque catégorie. Au total 100 points.

a) Expertise sur pied (dans l'arène)

b) Carcasse

1- Carcasse: poids par jour d'âge

2- Région dorso-lombaire rectifiée à 100 livres, poids chaud

3- Répartition et épaisseur de la couche de gras sur la région dorso-lombaire par 100 livres, poids chaud

4- Carcasse: classement, conformation et qualité

7- Admissibilité aux prix: Seuls les bouvillons dont la carcasse aura été officiellement classée dans les trois premières catégories (bouvillon De Choix, Bon, Régulier) mériteront des prix en argent, mais toutes les inscriptions dans cette classe seront l'objet d'une notation.

Les sujets peuvent provenir ou être la propriété conjointe d'un ou plusieurs exposants. Tous ces sujets doivent provenir de la même ferme ou unité d'exploitation.

8- Formalité: Les bouvillons de cette classe doivent être pesés vifs assez tôt avant l'expertise dans l'arène pour permettre l'affichage du "poids vif par jour d'âge".

Les points attribués lors de l'expertise sur pied doivent être consignés dans le livre du juge.

Les bouvillons seront abattus en conformité des dispositions qu'aura prises l'exposition.

L'expertise des carcasses sera effectuée par des agents de la Division des Bestiaux.

PRIX: Catégorie: 11, 12 et 13. (voir normes des classes de bestiaux 1972).

\$45.— \$35.— \$25.— \$23.— \$20.— \$15.— \$13.— \$10.— \$8.— \$6.—

ESPECE BOVINE (bovins laitiers)

1- Age: - L'âge des bovins sera calculée à partir du 1er juillet.

2- Certificat de santé: - Les exposants devront se procurer au moins 1 mois avant l'exposition, la formule HA4 de leur vétérinaire de sous-district (vétérinaire fédéral) pour les animaux qu'ils désirent exposer. Si les achats de bovins ont été faits au cours de la dernière année, les exposants doivent se procurer la formule HA4 du vétérinaire fédéral de la région où les animaux ont été achetés. Il est de plus requis, que le troupeau complet de chaque exposant subisse un examen par leur vétérinaire praticien, qui leur procurera un certificat contre la gale et contre la teigne (ringworm). Cet examen du troupeau, de même que le certificat, sont à la charge de l'exposant. Cet examen devra être effectué dans les 30 jours précédant l'exposition.

3- Vache tarie: - Signifie une vache prête à vêler dans environ 8 semaines. Fournir certificat de saillie.

4- Taure: - Signifie une jeune vache qui n'a pas encore donné de veau.

5- Produits de l'exposant: - Signifie pour les fins des présents concours, engendré, né et élevé chez l'exposant et lui appartenant.

6- Prière de consulter l'index des règlements généraux et lire attentivement les articles se rapportant à ces classes:

Classe 1: Ayrshire;

Classe 2: Holstein;

Classe 3: Canadienne;

Classe 4: Jersey.

BOVINS LAITIERS

Sections: Une seule inscription admise dans chaque section, mais 2 inscriptions dans 2 section.

Option 11.

1- Taureau: - Né entre le 1er juillet 1971 et le 30 juin 1972. Issu d'une vache qui a complété au moins une lactation et dont la production laitière s'est élevée au moins à 120% de la moyenne de la classe de la race (B.C.A.).

2- Taureau: - Né entre le 1er juillet 1970 au 30 juin 1971. Même règlement que numéro 1.

3- Génisse: - Né entre le 1er janvier 1971 et le 30 juin 1971. Issu d'une vache qui a complété au moins une lactation et dont la production laitière s'est élevée au moins à 115% de la moyenne de la classe de la race (B.C.A.).

4- Génisse 1 an sénier: - Née entre le 1er juillet 1970 et le 31 décembre 1970. Même règle que numéro 3.

5- Femelle 2 ans: Née entre le 1er juillet 1969 et le 30 juin 1970. Tarie ou en lactation. Si elle est tarie, elle doit vêler dans les 8 semaines environ. Au moins, une lactation dont la production de lait s'est élevée à 115% de la moyenne de la classe de la race (B.C.A.).

Toute femelle inscrite dans cette classe et qui n'a pas de lactation officielle à faire valoir doit être née d'une vache qui compte au moins une lactation dont la production de lait s'élève à 115% de la moyenne de la classe de la race (B.C.A.).

6- Femelle de 3 ans: Née entre le 1er juillet 1968



TOUT
LE MONDE
À L'EXPO
POUR LE
WEEK-END

PROGRAMME

EXPO 72

17 - 18 - 19 - 20

Jeudi 17 août:
7 heures: Spectacles
des majorettes
de Shawinigan
au stationnement
de l'église

Parade
des majorettes
dans les rues
de Louiseville *

8 heures: Ouverture
officielle
de l'expo *

9 heures: Démonstration
par les majorettes
de Shawinigan
jusqu'à
11 1/2 heures

(Les majorettes de Shawinigan
ont remporté le 1er prix
canadien lors du dernier
concours sur 65 participants)

Vendredi
18 Août

2 heures
EXPERTISE
DES JEUNES
AGRICULTEURS
(animaux et porcs) *

8.30 heures
SOIRÉE
BAVAROISE
MUSIQUE
ALLEMANDE
beau temps mauvais temps
(sous la grande tente)

ME

AOÛT



Le bureau de direction de la Société d'Agriculture du Comté de Maskinongé.
Présidé par Martial Laurendeau.

Samedi
19 Août

1 heure :
**JUGEMENT
DES BOVINS
DE RACE
HOLSTEIN**

*



2.30 heures :
**MARIONNETTES
ET CLOWNS**

beau temps mauvais temps
(sous la grande tente)

*

8 heures :

Bingo

beau temps mauvais temps
(sous la grande tente)

Dimanche
20 Août

**CIRQUE ET
ATTRACTION
SPÉCIALE**

S
porcs)

ISE
QUE
IANDE
mauvais temps
la grande tente)

- Deux autres paires d'incisives temporaires doivent être solidement en place, c'est-à-dire qu'une brebis possédant une 2^{ème} paire d'incisives "complètement poussées" ne sera pas admissible.

- Née la propriété de l'exposant.
3) Agnelle avec dentition de lait complète (possédant toutes ses dents de lait):
- Née la propriété de l'exposant.

b) BELIERS:
4) Bélier à deux dents (possédant deux incisives médianes permanentes):
- La 2^{ème} paire d'incisives permanentes pout avoir percé la gencive.

- Deux autres paires d'incisives temporaires doivent être solidement en place, c'est-à-dire qu'un bélier possédant une 2^{ème} paire d'incisives "complètement poussées" ne sera pas admissible.

5) Bélier avec dentition de lait complète (possédant toutes ses dents de lait):
- Née la propriété de l'exposant.

6) Groupe de quatre sujets issus de l'élevage de l'exposant et lui appartenant.

Les deux sexes seront représentés. Tous les sujets de ce groupe devront avoir été exposés dans au moins une des classes précédentes et être de la même race. Sur tout certificat d'enregistrement le nom de l'exposant doit y figurer en tant que propriétaire et éleveur. L'exposant peut être un partenaire ou posséder à lui seul l'animal. Il faut qu'il ait élevé l'animal tout seul ou avec un partenaire, l'exposant doit être le propriétaire ou co-propriétaire de cet animal. Les sujets seront la propriété d'un ou plusieurs particuliers conjointement et seront issus d'une seule ferme ou d'unité d'élevage.

2- Classe d'inscription unique d'agneaux de marché (concours entre races): Cette classe est obligatoire dans le cas des expositions qui adoptent les classes de moutons reproducteurs à l'égard d'une ou plusieurs races ou combinaison de races. Classe ouverte aux agneaux châtrés et aux agnelles, aux agneaux de race enregistrés, aux agneaux métis et aux agneaux croisés. Les agneaux de cette classe doivent être nés la propriété de l'exposant. La date de naissance de chaque inscription doit être fournie par l'exposant lors de la demande de participation aux classes de moutons. Pour être admis, les agneaux et agnelles doivent avoir toutes leurs premières incisives (dents de lait).

3- Définition d'inscription: - Tout mouton qu'il appartienne à une seule personne ou à plus d'une personne (individuellement ou conjointement) qui est gardé sur une seule ferme ou dans une entreprise d'élevage unique, est censé être le produit d'une seule ferme ou d'une entreprise d'élevage unique. Une seule inscription par classe est donc permise pour une entreprise d'élevage telle qu'elle est décrite au présent item.

4- Inscription par classe: - Six classes de sujets reproducteurs. Une seule inscription par classe par exposant. Agneaux de Marché: Une inscription seulement par exposant.

Catégorie de la carcasse et limite de poids.
1) Seules les carcasses pesant 36 à 65 livres poids chaud et classifiées "Canada Choix" et "Canada Bon" sont admissibles.

Deux méthodes pour faire la notation des agneaux vivants.
a) Le pointage sera 20 pour l'expertise des agneaux vivants.

b) Elimination de la notation pour l'expertise sur pied. Les agneaux seront quand même appréciés dans l'arène, mais sans leur allouer une notation.

Le jugement sera fait selon la méthode 2 (alinéa b). Référez règlement fédéral. Les placements finals seront publiés en même temps que les résultats de l'expertise sur la carcasse.

Classe de moutons - Programme 1972.
Base d'attribution des prix en argent pour la classe (i) - Brebis suitée.

1- Notation en vue de l'attribution des prix en argent: Les prix dans cette classe sont attribués d'après un tableau de 100 points répartis selon l'échelle suivante:

- Expertise de la brebis et de ses agneaux sur pied d'après les caractéristiques de la race, la conformation et la toison... 50 points.
- Poids des agneaux par jour d'âge... 50 points.

2- Formalités:
a) Calcul du poids des agneaux par jour d'âge:

(i) Les agneaux à la mamelle inscrits dans cette classe doivent être posés assez tôt avant l'expertise pour établir leur poids par jour d'âge.

(ii) Rajustement du poids pour le sexe - en ajoutant au poids total affectif le nombre de livres indiquées ci-après.

Nombre et sexe des agneaux
Livres à ajouter

Deux agneaux 0
Un agneau et une agnelle 10 livres.
Deux agnelles 20 livres.

b) Notation selon le poids des agneaux par jour d'âge:

(iv) Le tableau suivant établit la notation selon le poids des agneaux par jour d'âge.

Poids des agneaux Notes

par jour d'âge

0.70 livre max. 0
0.70 à 0.79 livre 5
0.80 à 0.89 livre 10
0.90 à 0.99 livre 15
1.00 à 1.09 livre 20

1.10 à 1.19 livre 25
1.20 à 1.29 livre 30
1.30 à 1.39 livre 35
1.40 à 1.49 livre 40
1.50 à 1.59 livre 45
1.60 livre min. 50

c) Attribution du total des poids dans cette classe.

Le livre du juge, au commencement de l'expertise, doit contenir à l'égard de chaque inscription: - Le poids des agneaux par jour d'âge.

Le juge attribue des points d'appréciation aux agneaux sur pied. Ces points, ajoutés à ceux qui sont attribués selon le poids des agneaux par jour d'âge, décident du rang dans cette classe.

PORCS:
1- Age: L'âge des porcs sera calculé à partir du 1^{er} juillet.

2- Identification: Tous les porcs devront avoir leur marque d'identification correspondant à la formule d'entrée et au certificat d'enregistrement. Tout sujet n'étant pas identifié bien distinctement sera mis hors concours. Les porcs pur-sang devront avoir été tatoués entre l'âge de 6 à 8 semaines.

3- Certificat d'enregistrement: Les exposants sont priés de montrer leur certificat avant l'expertise.

4- La Société se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'inscription, et les honoraires d'inscriptions ne sont pas remboursables.

5- Important: Il est obligatoire que le résultat des épreuves soit publié sur le formulaire d'inscription et dans le catalogue d'exposition s'il est imprimé. Chaque exposant devra fournir un certificat de santé de son troupeau, concernant la rhinite et la grippe du porc, datant de pas plus de 60 jours avant le début de l'exposition.

N.B. Consulter l'index des règlements généraux et lire attentivement les règlements fédéraux.

Classe 10: Yorkshire; Classe 11: Landrace; Classe 12: autres races.

PRIX: Catégorie 12, 13 et 14. (Voir normes des classes de bestiaux 1972)

\$30.— \$25.— \$20.— \$18.— \$15.—
\$12.— \$10.— \$ 8.— \$ 7.— \$ 5.—

CLASSES DE PORCS —
1- Nombre de races: Les classes prévues au programme sont de deux races distinctes et d'une combinaison de races.

2- Sept classes de porcs reproducteurs; Plus la classe du concours entre mâles châtrés et enregistrés. Tous les sujets inscrits dans ces classes doivent appartenir à l'exposant et être enregistrés à son nom.

(A) VERRATS:
Date de naissance:
(i) 1^{er} juillet 1970 - 30 juin 1971.
(ii) 1^{er} juillet 1971 - 31 décembre 1971.
(iii) Né en 1972, la propriété de l'exposant.

(B) TRUIES:
Date de naissance:
(iv) 1^{er} juillet 1970 - 30 juin 1971.
(v) 1^{er} juillet 1971 - 31 décembre 1971.
(vi) Née en 1972, la propriété de l'exposant.

(C) CLASSE DE GROUPE:
(vii) Groupe de 4 sujets issus chez l'exposant et lui appartenant. Il doit être éleveur et propriétaire.

- Pas plus de deux verrats.
- Tous les sujets de ce groupe doivent avoir été exposés dans au moins une des classes précédentes.

- Les sujets de ce groupe peuvent avoir été élevés conjointement par plus d'un exposant ou être la propriété conjointe de plus d'un exposant.

- Tous ces animaux doivent provenir d'une seule ferme ou unité d'exploitation.

3- Exigences relatives au contrôle d'aptitudes: Tout animal inscrit ou ses parents (père ou mère) doivent avoir subi une épreuve conforme à une phase du programme du Contrôle d'aptitudes. Epreuve de la portée, épreuve - verrat ses frères et sœurs, épreuve à la ferme avec sondage du troupeau, épreuve du poids au programme de la progéniture du verrat.

Il est obligatoire que les résultats des épreuves soient publiés sur le formulaire d'inscription, et dans le catalogue d'exposition s'il est imprimé.

Classe d'inscription unique de porcs de marché: (Concours entre races): Obligatoire. Voir détails à l'article 5.

4 - Définition d'une inscription: Pour les fins de classification 1972, une inscription doit être interprétée de la façon suivante:

Tous les porcs enregistrés appartenant à une personne ou à plus qu'une personne (individuellement ou collectivement) qui sont gardés sur une ferme ou unité d'exploitation, sont censés être la production d'une seule ferme ou unité d'exploitation. Par conséquent, une seule inscription par classe est acceptée d'une telle ferme ou unité d'exploitation.

Par conséquent, une seule inscription par classe est acceptée d'une telle ferme ou unité d'exploitation.

5- Nombre d'inscriptions par classe:
(i) Sept classes de sujets reproducteurs: Une seule inscription par classe par exposant.
(ii) Classe d'inscription unique de mâles châtrés de marché (enregistrés): Une seule inscription seulement par exposant. Sauf, dans une classe où 2 inscriptions sont permises.

6 - Conditions générales: L'exposition doit offrir la classe de mâles châtrés de marché si elle adopte les classes de porcs reproducteurs à l'égard d'une ou plusieurs ou d'une combinaison de races.

Choix des races distinctes ou des combinaisons de races:
Les classes de porcs pour 1972 peuvent être adoptées pour un maximum de deux races distinctes ou trois combinaisons de races.

7 - Détails concernant la classe des mâles châtrés:
Les mâles châtrés et enregistrés au nom de l'exposant doivent être sa propriété.

Enregistrement: Tout mâle châtré dans cette classe doit descendre de parents enregistrés au livre de généalogique. Sa date de naissance et son certificat d'enregistrement doit accompagner la demande d'inscription.

Expertise sur pied: Un maximum de 28 points sera accordé à tout verrat qui de l'avis du juge, produira une carcasse idéale. Les points sont accordés par le ou les juges. Il ne sera pas tenu compte du poids par jour d'âge dans l'expertise sur pied.

Abattage: Les mâles châtrés dans cette classe seront abattus d'après les arrangements pris par l'exposition, et les carcasses seront évaluées par la Division des bestiaux.

Poids: Les prix-argent seront réservés aux seules carcasses qui seront rangées dans la catégorie pondérale de 125-185 livres, poids chaud abattu.

Cercle des Jeunes Agriculteurs

(Section d'élevage)

Octroi accordé par le Ministère de l'Agriculture dans le but:

(i) D'encourager le travail des jeunes dans le district.
(ii) De donner une plus grande valeur éducative aux expositions.

(iii) De former de meilleurs cultivateurs éleveurs.

COMITÉ: Etienne Borsany, Gilbert Moreau, Claude Jutras.

1 — Cette section est ouverte aux Cercles des Jeunes Agriculteurs éleveurs compris dans les limites officielles de l'exposition.

2 — Les concurrents doivent être dans l'âge de 12 à 20 ans, et 21 à 25 ans, l'année du concours.

3 — Tous les membres exposants seront groupés ensemble et sous la direction et la surveillance d'un officier préposé à cette fin.

4 — Les membres avec leurs exhibits devront arriver à Louiseville, le plus tard le jeudi, 17 août, à 1 hre p.m. Ils pourront retourner dans leurs familles le dimanche, 20 août, à 11 hres p.m.

5 — Les membres exposants devront apporter avec eux les articles suivants: chemise blanche, pantalon blanc, la moulée nécessaire pour leurs veaux, une chaudière, une étrille et une brosse.

6 — L'exposant a droit à un sujet dans la section Senior et Junior et devra être l'enfant du propriétaire.

7 — Les membres exposants seront tenus de prendre part aux parades qui auront lieu pendant leur séjour à l'exposition.

8 — Les exhibits seront choisis par le moniteur du cercle ou par des officiers du département de l'Agriculture; un minimum de 3 veaux et un maximum de 7 est alloué à chaque cercle.

Base de l'expertise de la carcasse: (y compris le poids par jour d'âge). Un maximum de 72 points sera accordé d'après les trois facteurs suivants: Expertise sur pied dans l'arène 20 points. L'élimination de l'expertise sur pied: les animaux sont appréciés dans l'arène mais aucun pointage n'est alloué (les placements finals sont publiés avec les résultats finales de l'expertise sur la carcasse). L'une ou l'autre méthode seront combinées au découpage de la carcasse au même endroit que pour le contrôle d'aptitude (Rop) ou usage des électro-sous sur la carcasse chaude pour établir la surface de l'oeil de longe.

Note: Cette classe est considérée comme une classe de porcs de race pure et non de marché.

Elle résulte d'un croisement qui sera évalué d'après l'expertise sur pied du descendant, du taux de sa croissance et de la qualité de la carcasse.

Formalités: Le juge attribue une note d'expertise à tous les sujets sur pied inscrits dans la classe. Sa note doit être consignée dans le livre du juge. L'expertise des carcasses est fait par les agents de la Division des Bestiaux qui, au moment de l'expédition des porcs à l'abattage, exigent de l'exposition les informations ci-après indiquées:

(i) Les identifications.
(ii) Les dates de naissance.
(iii) Les notes d'expertise du juge.

L'attribution des prix en argent est fondée sur le total des notes accordés lors des expertises des sujets sur pied et des carcasses.

9 — Le comité ne se tient pas responsable des objets volés ou perdus ainsi que de la maladie ou autre accident qui pourrait arriver aux concurrents durant leur séjour à l'exposition.

10 — La direction se réserve le droit de changer la liste de prix et répartir certaines dépenses régulières, si le budget l'exige et ne s'engage à ne payer aucun transport.

11 — La brucellose: Les bovins amenés à l'exposition régionale de Berthier doivent provenir de troupeaux officiellement exempts de brucellose.

IMPORTANT: Si, parmi les bovins amenés, il se trouve une ou plusieurs bêtes atteintes ou soupçonnées d'être atteintes d'une maladie contagieuse, ces animaux seront exclus du terrain de l'exposition.

DIVISION "A"
OUVERTE AUX MEMBRES DES CERCLES DE JEUNES AGRICULTEURS SEULEMENT

Classe 1- Section 1: Veaux nés après le 1^{er} janvier 1972. Les prix seront proportionnés au nombre d'entrées. Section 2: Veaux seniors nés après le 1^{er} juillet 1971.

Classe 2: Section de groupes: Cette section doit comprendre 3 cercles au minimum. Un groupe comprendra 3 génisses de même race, appartenant au même cercle. Les Prix seront proportionnés au nombre d'entrées.

Classe 3 - Préparation et présentation. Dans ce concours, il sera tenu compte de la toilette de l'animal, de sa préparation, son entraînement et l'habileté de l'exposant à le bien présenter.

DIVISION "B"
Classe 4 - Concours d'expertise pour les bovins. Prix selon le nombre d'entrées.

Arts Domestiques

Programme ouvert aux Cercles des Fermières et de l'AFEAS Maskinongé

Classe 1
Tissage

Section 1 — Ensemble pour salle de bain - tapis et dessus de siège. Matière et tissage au choix. Prix: \$4.50, \$4.00, \$3.50, \$3.00

Section 2 — Couvre-lit - Technique: «Point boutonné» - pour lit double ou simple. Matière: chaîne: coton. Trame: coton ou laine pour le dessin. Prix: \$4.50, \$4.00, \$3.50, \$3.00.

Section 3 — Tissu pour linge à vaisselle: pas moins de 4 verges de longueur et 30 pouces de largeur. Chaîne de coton, trame de lin. Prix: \$2.50, \$2.00, \$1.50.

Section 4 — Catalogne de plancher: genre canadien, rayures dans la chaîne et la trame. Environ 27 pouces de large, pas moins 3 verges. Prix: \$2.50, \$2.00, \$1.50.

Classe 2
Couture et confection

Section 5 — Courte-pointe: pour lit double ou simple. Pointes cousues, non des appliqués ni des pointes folles. Prilage à la main. Prix: \$4.50, \$4.00, \$3.50, \$3.00

Section 6 — Robe de chambre pour homme: tissu: ratine. Modèle au choix. Prix: \$3.00, \$2.50, \$2.00, \$1.50.

Section 7 — Ensemble trois pièces pour garçonnet de 4 à 8 ans: Culotte ou pantalon - 2 poches de cotés, braguette. Veste sans manches, sans col. Prix: \$3.00, \$2.50, \$2.00, \$1.50.

Section 8 — Robe d'après-midi pour dame ou jeune fille. Matériel au choix. Prix: \$2.00, \$1.50, \$1.00.

Classe 3
Tricot

Section 9 — Chandail unisex: Pour adulte, tricot à l'aiguille, modèle fibre et patron au choix. Manches longues. Pas de veste ni gilet ouvert. Prix: \$4.00, \$3.00, \$2.00, \$1.50.

Section 10 — Centre de table: Tricot à l'aiguille. Matière: fil à tricoter blanc ou écru. Modèle au choix. Pas moins de 12 po. dans sa plus petite mesure. Prix: \$3.00, \$2.50, \$2.00, \$1.50.

Section 11 — Foulard et coiffure pour dame ou jeune fille. Tricot à l'aiguille ou au crochet. Prix: \$2.00, \$1.50, \$1.00.

Classe 4
Travaux d'art et fantaisie

Section 12 — Mobile: Formes et couleurs au choix - au moins trois ornements. Construire et fixer l'équilibre des éléments suspendus. Fournir une pièce justificative. Prix: \$2.00, \$1.50, \$1.00, \$1.00.

Section 13 — Ceinture de robe au macramé: matière au choix. Prix: \$2.00, \$1.50, \$1.00, \$1.00.

Section 14 — Tapis au point-noué. Pas moins de 24 x 26. Prix: \$4.00, \$3.50, \$3.00, \$2.00.

Section 15 — Poupée décorative: Habillée à l'ancienne. Prix: \$2.00, \$1.50, \$1.00, \$1.00.